

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 23 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	15

Date de la Convocation 16 mai 2023
---------------------------------------

Date d’Affichage  
16 mai 2023

**Objet de la délibération**

**No 2023-100105  
Ressources humaines  
emploi aidé**

Le 23 mai 2023, le conseil de cette commune s’est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents** : Mohamed BENHAMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

**Absente représentée** : Valérie JACQUINOT pourvoir à Régis NOIZET

**Absents excusés** : Coralie ADNOT, Nelly GRIFFON,

**Absents** : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT

Sébastien VERDRU a été nommé secrétaire

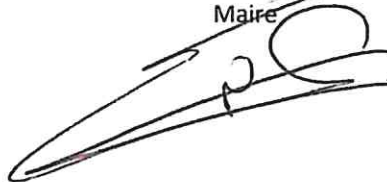
Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences ( PEC) dans le but de faciliter l’insertion professionnelle des personnes éloignées de l’emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement: un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l’employeur que par le service public de l’emploi, avec pour objectif l’inclusion durable dans l’emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans le cadre de ce dispositif, un CUI-CAE (contrat unique d’insertion, contrat d’accompagnement à l’emploi) pourrait être recruté au sein de la commune à raison de 35 heures par semaine. Il s’agit d’un contrat d’une durée de 9 mois, éventuellement renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l’unanimité de :

- décider du recrutement d’un CUI-CAE à temps complet sur la base d’un smic à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023
- préciser que ce contrat sera d’une durée initiale de 9 mois éventuellement renouvelable pour la durée maximale
- autorise Monsieur Le Maire à mettre en œuvre l’ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

Etienne DHUICQ  
Maire



Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

051-215103557-20230523-2023-100105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

